

... mille et quelques cents francs. M. le président : Le Conseil appréciera votre moyen de justification. Comment se fait-il que vous n'avez pas inscrit sur vos livres les 1,650 fr. provenant de la vente des mulets, lesquels vous furent payés en numéraire sur quittance du colonel par le comité de remonte ?

... nait pas bien le système administratif. M. le président : C'est une opération qui est très facile. M. le président donne lui-même quelques explications qui démontrent qu'en effet M. le colonel Grenier possède parfaitement le mécanisme de cette opération financière.

Art. 1er. La chambre temporaire créée au Tribunal de première instance de Limoges (Haute-Vienne), par ordonnance du 29 novembre 1842, et successivement prorogée jusqu'à ce jour, continuera à remplir ses fonctions pendant une année.

CHRONIQUE PARIS, 2 SEPTEMBRE.

Une double prévention de coups et de rébellion amène Louis Marié, ouvrier terrassier de vingt-quatre ans, devant le Tribunal correctionnel.

Un témoin dépose : Un lundi que je venais de déjeuner, étant à me promener en fumant ma pipe, j'entends un bruit sur mon mur et je vois tomber une femme dans mon jardin.

M. le président : Le mur de votre jardin est donc bien bas, qu'il soit possible de lancer une femme par dessus ? Le témoin : Oh ! ce n'est pas difficile, il n'y a qu'à pousser.

M. le président au prévenu : Comment expliquez-vous ce fait odieux de précipiter votre femme dans un jardin ? Le prévenu : Plus souvent que c'est ma femme.

M. le président : Encore une immoralité de plus. Le prévenu : Est-ce que je suis comme c'est venu ; nous avions bu nous deux, nous étions à nous promener nous deux ; apparemment que nous nous aurons tarabustés ; qu'elle aura voulu me descendre dans le jardin, et que c'est elle qui a descendu.

M. le président : Cette femme a une grande peur de vous ; dans l'instruction elle a dit que vous l'aviez menacée de la butter, pour rappeler votre propre langage. Le prévenu : C'est une femme de garni ; elle peut bien être tranquille, j'ai pas l'intention de me mettre dans l'embarras pour son espèce.

— Jean-Charles-Désiré-Alfred Bêche, quoique âgé de trente ans, n'a pas d'autre profession que de demeurer chez sa mère ; ses moments de loisir, qui sont fréquents, il les emploie à battre sa femme quand il la rencontre.

M. le président : Parlez plus haut et sans crainte ; devant la justice vous n'avez rien à redouter. Coussinat : C'est que ce que j'ai à dire n'est pas agréable pour lui, et le sujet n'est pas commode ; ayant passé plusieurs fois par ses mains, je ne me soucierais pas qu'il m'en revuille.

M. le président : Je vous répète que vous devez toute la vérité à la justice et que devant elle vous n'avez rien à craindre. Vous êtes voisin du prévenu ? Coussinat : Malheureusement, et pleinement ami de sa mère. Pauvre femme ! elle lui a acheté quatre ménages qui lui durent moyennement quinze jours.

M. le président : Qu'appellez-vous ses lubies ? Coussinat : De faire main basse soit sur sa sœur, soit sur son beau-frère ou n'importe qui qui tombe sous sa main. Il y a des fois qu'il m'écoute, quand j'ai les moyens de le régaler d'une chonine ou d'un litre, mais quand j'y vas sèchement, rien qu'avec ma parole et ma bonne volonté, il tombe sur ma carcasse de si bon cœur, qu'on dirait qu'il travaille à la tâche.

M. le président : A quelle occasion vous aurait-il frappé et y a-t-il une quinzaine jours ? Coussinat : Occasion que j'étais chez sa mère, qu'il entre, qu'il prend un litre d'eau-de-vie, qu'il le met sous son nez et qu'il lui boit à la régale pendant la valeur de la moitié de la bouteille ; après il s'en sauve dans la cour. Sa mère me dit : « Coussinat, mon bon ami, je vous en prie, courez après lui, il va faire encore un malheur. » Ça ne m'allait guère, mais pour faire plaisir à la mère je passe la porte et en voyant encore dans la cour, au respect que je vous dois, je me suis caché dans la niche à chien, mais il m'a aperçu et il m'a traité comme un vrai locataire de la chose, à coups de pied et de manche de fourche, et jeté trois seaux d'eau sur le cadavre.

Le prévenu : Ils sont un tas d'espions dans la commune qui courent toujours après moi ; pour les seaux d'eau je ne dis pas, mais je ne la fourche. Le Tribunal, sur les conclusions conformes du ministère public, en vertu des art. 86 et 311 du Code pénal, et appliquant la peine la plus forte, a condamné Bêche à une année d'emprisonnement et 500 fr. d'amende.

La cour, non loin de la caserne d'infanterie, dite de Lourcine. Les locataires de la maison, incommodés par la fumée qui s'échappait du magasin, dans lequel il ne se trouvait personne en ce moment, ont enfoncé la porte à coups de hache pour rechercher le foyer. La porte n'eut pas plutôt cédé que les flammes s'échappèrent avec violence et enveloppèrent le corps de bâtiment, qui ne tarda pas à être embrasé de toutes parts.

Pendant cette opération, un militaire de ce régiment, le sieur Jean Oms, de la 1^{re} compagnie du 1^{er} bataillon, ayant appris qu'une petite fille de sept ans, nommée Maria Oudin, était malade et alitée au premier étage du bâtiment en feu, se procura en toute hâte une échelle qu'il appliqua à la fenêtre du logement dans lequel une partie du mobilier était embrasée ; puis, gravissant cette échelle au milieu des flammes, il parvint jusqu'à la jeune fille, qu'il enleva et porta en lieu sûr après l'avoir préservée des atteintes du feu.

Les sapeurs-pompiers des postes environnantes, arrivés avec leurs pompes au premier appel, ont pu ensuite, avec le concours de la troupe, des sergents de ville et des habitants du quartier, concentrer l'incendie dans son principal foyer, préserver les autres dépendances, et enfin s'en rendre complètement maîtres au bout de deux heures de travail. La perte est assez importante, mais on n'en connaît pas encore exactement le chiffre. D'après l'enquête qui a été ouverte sur-le-champ par le commissaire de la section, cet incendie paraît être tout à fait accidentel.

DÉPARTEMENTS.

SAÔNE-ET-LOIRE (Châlon). — Des épisodes curieux se sont produits à la dernière audience du Tribunal de simple police. Un sieur Moinot, demeurant dans la cour des Miracles, se plaignait d'avoir été battu par un sieur Voisin, qu'il accusait de lui avoir foulé le poignet ; il produisait même des témoins qui confirmaient sa plainte.

Après Moinot, comparait un sieur Quintois, que le ministère public représente comme un des plus mauvais sujets de la ville de Châlon. Condamné déjà à cinq jours de prison à l'audience précédente pour voies de fait, il était de nouveau cité pour avoir troublé la fête de l'Empereur, en cherchant querelle aux groupes organisés pour le jeu de l'anguille.

En troisième lieu comparait un commerçant dont la langue est attaquée d'un prurit incessant. Cette infirmité, qui se traduit par une loquacité extraordinaire, la pousse souvent à insulter ses voisins, et déjà elle a eu maille à partir avec la justice pour son intempérance de langue ; mais comme, jusqu'à ce jour, le Tribunal ne l'a condamné qu'à l'amende, elle se présente en souriant à la barre et s'efforce de prouver par la parole et par le geste commo-quoi ce sont ses voisins qui l'ont forcé de les rimer trop richement en tin. Mais le juge, pour arrêter le déluge qui menace d'envahir la salle, lui inflige vingt-quatre heures de prison. A cette condamnation inattendue, la comère pousse un cri perçant ; elle veut parler, protester, mais heureusement l'émotion est plus forte, et elle quitte l'audience avant que la parole lui soit revenue.

Bourse de Paris du 2 Septembre 1858. 3 0/0 Au comptant, 71 60. — Hausse « 10 c. Fin courant, 71 75. — Baisse « 15 c.

AU COMPTANT. 3 0/0 71 60. FONDS DE LA VILLE, ETC. 4 1/2 0/0 de 1825... 97 75. Oblig. de la Ville (Emprunt 25 millions)... 1100. — de 50 millions... 1100. — de 60 millions... 1100. Actions de la Banque... 625. — Oblig. de la Seine... 207 50. Crédit foncier de Fr... 875. — Caisse hypothécaire... 4180. Comptoir d'escompte... 680. — Canal de Bourgogne... 91. — Valeurs diverses. Piémont, 3 0/0 1856... 380. — Oblig. 1853, 3 0/0... 68 75. Esp. 3 0/0 Dette ext... 39 4/4. Immeubles Rivoli... 100. — dito, Dette int... 770. — dit., pet. Coup... 640. Omnibus de Paris... 475. Rome, 3 0/0... 91. — C^o imp. de Voit. de pl... Naplès (C. Rothsch)... 65. — Omnibus de Londres.

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET. Orléans... 4367 50. Ardennes et l'Oise... 460. Nord (ancien)... 900. — (nouveau)... 500. — (nouveau)... 810. — Graissessac à Béziers... 217 50. Est... 730. — Bessèges à Alais... Paris à Lyon et Médit... 835. — dit... Midi... 372 50. Société autrichienne... 675. Orléans... 640. Central-Suisse... Lyon à Genève... 620. Victor-Emmanuel... 475. Dauphiné... 527 50. Chem. de fer russes.

OPÉRA. — Vendredi, la Juive, les rôles principaux par MM. Renard, Belval, Dufresne, Mmes Ribault, Hamakers. — Vendredi, au théâtre Français, pour la rentrée de M. Bressant et de M. Arnold-Plessy, Tartuffe et les Fausses confidences. Les premiers artistes joueront dans cette importante représentation.

— Hier, vers sept heures du soir, un incendie a éclaté rue de Lourcine, 74, dans un magasin de vannerie et d'osier, au rez-de-chaussée, dans un bâtiment au fond de

Aujourd'hui, au Théâtre-Lyrique, 34^e représentation des Noces de Figaro...

Tous les soirs, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, le drame de Jean-Bart...

Pendant que les vacances enlèvent à la capitale un grand nombre de ses habitants...

mouvantes péripiétés tirées du récit historique de M. le docteur Félix Maynard.

Les Folies-Nouvelles viennent d'inaugurer la saison d'hiver de la façon la plus brillante...

THÉÂTRE DE ROBERT-HOUDIN. — Hamilton a eu l'heureuse idée de reprendre ses séances...

Imprimerie de A. GUYOT, rue N^e-des-Mathurins, 18.

SPECTACLES DU 3 SEPTEMBRE.

OPÉRA. — La Juive. FRANÇAIS. — Tartuffe, les Fausses confidences. OPÉRA-COMIQUE. — Le Muletier, le Châlet.

BEAUMARCHAIS. — Relâche. FOLIES-NOUVELLES. — Relâche. CIRQUE DE L'IMPÉRIALE. — Exercices équestres à 8 h. du soir.

Ventes mobilières.

FONDS DE BOULANGERIE

Adjudication volontaire même sur une enchère, en l'étude et par le ministère de M. COUROT, notaire à Paris, le mardi 7 septembre 1858...

2,000 STÈRES DE BOIS D'ORME

Vente par lots de plus de 2,000 STÈRES DE BOIS D'ORME, grand bois à brûler, dit marchand, culées et rognures sciées...

CHEN DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

MM. les porteurs d'obligations 3 pour 100 sont prévenus que le jeudi 16 septembre courant, à midi et demi, il sera procédé publiquement...

JOLIE MAISON A IVRY (SEINE)

A vendre à l'amiable, jolie MAISON nouvellement construite; caves, rez-de-chaussée, 2 étages, jardin anglais et petit bois...

L'AIDE DU COMPTEUR. TABLE DE PYTHAGORE

Contenant: 40 tableaux d'après lesquels la Multiplication se réduit à l'addition, la Division à la soustraction...

TABLEAUX DES SALAIRES

Comptes-Faits des jours et des heures jusqu'à 31 jours de travail. Prix de 1 fr. à 6 fr. 75 c.

PUBLICATION OFFICIELLE.

ALPHABET IMPÉRIAL

Pour 1858 (160^e année), EN VENTE CHEZ A. GUYOT ET SCRIBE, Rue Neuve-des-Mathurins, 18.

Sociétés commerciales. — Faillites. — Publications légales.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

- Le 2 septembre. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. Consistant en: (534) Comptoir, caisiers, tablettes, instrum. de physique, forges, etc.

SOCIÉTÉS.

Paris, rue de Braque, 2, est nommé liquidateur de ladite société. D'un acte sous signatures privées, en date et fait double à Paris le dix-huit août mil huit cent cinquante-huit...

TRIBUNAL DE COMMERCE.

AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal de Commerce la communication de la comptabilité des faillites qui les concernent...

FAILLITES.

De la D^e BOULOGNE (Pauline), confesseuse et chocolatière, passage du Saumon, 5 et 7, le 8 septembre, à 4 heures (N^o 45083 du gr.).

NOMINATIONS DE SYNDICS

Du sieur LADENBERGER (Philippe-Pierre), md boulanger à La Villette, rue de Flandres, 30, le 8 septembre, à 2 heures (N^o 45239 du gr.).

REPARTITION.

MM. les créanciers vérifiés et affirmés du sieur CHADIT (Antoine), ancien md de charbons à Paris, rue Papillon, 9, demeurant rue de Valenciennes, 79, à La Villette, peuvent présenter chez M. Millet, syndic, rue Mazagran, 3, de 3 à 5 heures, pour toucher un dividende de 100 pour cent répartition (N^o 45149 du gr.).

DECÈS ET INHUMATIONS

Du 31 août. — Mme Elisabeth Bouchard, 44 ans, rue de Valenciennes, 44 et 46, pour être inhumée à St-Martin, 181. — M. Legrand, 49 ans, rue de Valenciennes, 44 et 46, pour être inhumé à St-Martin, 181.